

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 08 octobre 2020

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Suite à l'annulation de la séance du 12 octobre 2020,

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 19 octobre 2020 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 14 septembre 2020**

Logement

Présentation du travail effectué par l'Agence immobilière sociale sur l'entité de Fosses-la-Ville

Présentation par M. Alexandre WARNANT, Directeur de l'Agence immobilière sociale Gembloux-Fosses

Finances *

2. **Modifications budgétaires n° 1 ordinaire et extraordinaire - Exercice 2020**

Les modifications budgétaires n°1 intègrent les bonis ordinaire et extraordinaire du compte 2019. La modification budgétaire ordinaire présente à l'exercice propre un boni de 229.064,65 € pour un montant de recettes de 12.775.869,66 € et un montant de dépenses de 12.546.805,01 €, portant le boni général à 2.680.066,61 €.

La modification budgétaire extraordinaire adapte les montants des projets en cours de réalisation durant 2020 et fait apparaître des nouveaux projets :

- o achat de sonomètre à la salle l'Hauventoise;
- o mise en zone partagée des rues du centre de Fosses;
- o création d'une zone économique;
- o aménagements des écoles de Sart-Eustache et Aisemont;
- o démolition du kiosque;

La vente des bâtiments communaux ainsi que le projet d'aménagement du parc Winson ont été retirés, suite aux retards dus à la crise sanitaire.

3. **Minibus communal VOLKSWAGEN LT46. Déclassement du véhicule et autorisation de sa vente.**

Il est proposé au Conseil d'approuver le déclassement et la vente du minibus communal utilisé jusqu'à présent pour le transport des enfants lors des activités ATL. Ce véhicule de 14 ans présente un état de vétusté avancée au niveau de la carrosserie. Les réparations par un professionnel sont envisageables, néanmoins entraîneraient des coûts élevés sans garantie de résultat.

Aucune expertise n'est requise pour la présente vente.

Le choix opéré est celui de la vente de gré à gré effectuée par attribution au soumissionnaire ayant remis l'offre écrite la plus intéressante au regard des critères définis au point 7 du règlement de la vente.

Fiscalité *

4. **Coût-vérité réel 2019 / A.G.W. du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents**

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents impose un taux de couverture entre 95 et 110 %.

le taux de couverture "Coût-Vérité réel 2019" est de 104%.

Marchés publics *

5. **Marché de Services - Financement global du programme extraordinaire 2020 - deuxième reconduction. Approbation du règlement de consultation**

La reconduction d'un marché public s'entend comme le renouvellement des obligations contractuelles à l'identique sur une période déterminée (max. 3 reconductions annuelles). Le règlement de consultation du marché du "Financement global du programme extraordinaire 2020" est la deuxième reconduction du marché de l'année passée en négociation avec le même fournisseur. Le montant à emprunter s'élève à 2.073.000 € et est divisé en 4 catégories:

1	5 ans	135.000 €
2	10 ans	25.000 €
3	15 ans	80.000 €
4	30 ans	1.833.000 €

6. **Marché de Travaux - PIC 2019-2021 - réfection de la rue Belle-Motte et création d'une piste cyclable - approbation des conditions et du mode de passation - correction du métré**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver à nouveau les conditions et le mode de passation du marché de travaux " PIC 2019-2021-Réfection de la rue Belle-Motte et création d'une piste cyclable" suite à la modification du métré.

Patrimoine *

7. **Vente de bois exercice 2021 - Approbation des conditions de la vente.**

Il s'agit d'approuver le catalogue dressé par le SPW-Département de la Nature et des Forêts relatif aux coupes de futaie feuillue et résineuse de l'exercice 2021.

8. **Ratification de la décision du Collège communal du 10 septembre 2020 relative à la prolongation du bail emphytéotique : place du Centenaire à FOSSES-LA-VILLE. - FOSSES AVENIR PELOTE**

Il s'agit de ratifier la décision du Collège communal du 10 septembre 2020 de proroger le bail emphytéotique visant la place du Centenaire à FOSSES-LA-VILLE avec l'ASBL susvantée.

9. **Demande de déplacement d'une partie du sentier n° 125 à hauteur de la rue Rivaustrée à 5070 FOSSES-LA-VILLE.**

Il s'agit d'approuver le déplacement d'une partie du sentier n° 125 à hauteur de la rue Rivaustrée à 5070 FOSSES-LA-VILLE.

10. **Aliénation de terrains communaux sis rue du Château d'Eau à FOSSES-LA-VILLE, cadastrés section E n° 980g4pie.**

Aliénation de terrains communaux sis rue du Château d'Eau à FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 980g4pie: fixer les conditions de vente et déterminer les modalités de publicité.

11. **Désaffectation de l'immeuble sis av. Albert I^{er} à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 576r.**

Il s'agit de procéder à la désaffectation d'une partie du bien sis av. Albert I^{er} à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 576r en vue de sa vente.

12. **Vente de l'immeuble sis av. Albert I^{er} à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 576r.**

Il s'agit de fixer les modalités et de déterminer les mesures de publicité pour la vente du bien sis av. Albert I^{er} à 5070 FOSSES-LA-VILLE, cadastré section E n° 576r.

Logement *

13. **Règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social - modifications**
*Afin de stimuler la création de logements sociaux de qualité sur le territoire fossois, il est proposé aux conseillers communaux d'adapter les conditions d'octroi de la prime communale adoptée en 2019 afin de prendre en compte les caractéristiques du bâti fossois.
Il est proposé que la prime annuelle soit composée d'un montant forfaitaire de 300,00€ auquel sera ajouté un montant variable de 2€/m² de surface habitable, jusqu'à concurrence de 110m².*

Travaux *

14. **Projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière - création d'un passage pour piétons avenue des Déportés (N922) à Fosses-la-Ville - demande d'avis**
Il s'agit de donner un avis favorable ou défavorable au SPW sur la création d'un passage pour piétons, avenue des Déportés à Fosses-la-Ville.
15. **Règlement complémentaire de police - mise en sens unique de la rue des Echevins à 5070 Fosses-la-Ville**
Il s'agit d'approuver un règlement complémentaire de police afin de mettre la rue des Echevins à Fosses-la-Ville en sens unique, afin de fluidifier le trafic et de faciliter le passage des camions de la RN988 vers la RN922.
16. **Règlement complémentaire de police - mise en sens unique de la rue du Moulin à 5070 Fosses-la-Ville**
Il s'agit d'approuver un règlement complémentaire de police afin de mettre la rue du Moulin à Fosses-la-Ville en sens unique, son accès s'avérant difficile et dangereux, suite à la création d'un rond-point sur la RN922, au carrefour des rues Franceschini et du Postil.

Développement local *

17. **Revitalisation urbaine - Rue d'Orbey et Place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville - Approbation du périmètre de revitalisation urbaine**
Il s'agit de l'approbation par le Conseil communal du périmètre de revitalisation relatif à l'opération de revitalisation urbaine rue d'Orbey et place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville.
18. **Revitalisation urbaine - Rue d'Orbey et Place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville - Adoption du dossier de revitalisation urbaine**
Il est proposé au Conseil communal d'adopter le dossier de revitalisation urbaine rue d'Orbey et place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville.
19. **Revitalisation urbaine - Rue d'Orbey et Place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville - Approbation de la convention**
Il est proposé au Conseil communal d'adopter le dossier de revitalisation urbaine rue d'Orbey et place du Centenaire à 5070 Fosses-la-Ville.

ATL *

20. **Activités extrascolaires - conventions de partenariat et volontariat**
Cette présente délibération a pour objet les conventions de partenariat relatives à l'organisation d'activités extrascolaires au sein des écoles pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans.
21. **Convention de partenariat entre l'Administration Communale et l'ASBL Oxyjeunes**
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Asbl Oxyjeunes, partenaire s'occupant de la gestion et l'animation des enfants durant les stages communaux.
La convention reprend les obligations et devoirs de chaque partie ainsi que la description des bâtiments mis à disposition durant ces périodes. Elle est présentée au Conseil communal chaque année afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil.
Ces stages accueillent des enfants de 3 ans à 12 ans durant les congés d'automne, détente et printemps.*
22. **Convention d'occupation d'infrastructures scolaires-Stages communaux**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'Athénée Baudouin 1^{er} par l'Administration communale, dans le cadre des stages organisés par l'asbl Oxyjeunes. Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans et les bâtiments proposés répondent aux prescrits de l'ONE en matière d'accueil.
23. **Coordination ATL - Formation de base des accueillantes extrascolaires**
Il est proposé au Conseil communal une convention de partenariat pour l'organisation de la formation de base des accueillantes

Ressources humaines *

24. **Dotation complémentaire à la Zone de Police d'un montant équivalent à un point APE**
La Zone de Police sollicite les différentes communes la composant afin de lui céder un point APE pour maintenir l'engagement d'un ouvrier polyvalent. Le Collège propose au Conseil de donner un montant équivalent à la valeur du point APE étant donné que tous les points APE de la Ville sont utilisés.*
** Un point APE est une aide à l'emploi (subside), la valeur d'un point est actuellement de 3.114,85€.*

À HUIS CLOS

Enseignement *

25. **Ratification des décisions du Collège communal du 3 septembre 2020**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement de 10 personnes en congés, la mise en disponibilité par perte partielle de charge d'une personne, le congé pour exercer une autre fonction d'une personne, les désignations de 5 personnes dans des emplois vacants sont soumises au Conseil communal pour ratification.
26. **Ratification des décisions du Collège communal du 10 septembre 2020**
Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne en congé pour cause de maladie, la mise en disponibilité pour perte partielle de charge d'une personne, la réaffectation de cette même personne dans un emploi vacant et les désignations de deux personnes dans des emplois vacants sont soumises au Conseil communal pour ratification.

Ressources humaines *

27. **Vacance d'emploi et nomination d'un ouvrier manoeuvre**
Certains postes du cadre organique du personnel statutaire non-enseignant de la Ville de Fosses-la-Ville sont devenus vacants. Le Collège propose au Conseil de pourvoir à un poste d'ouvrier manoeuvre, par la nomination interne d'un agent communal versé dans une réserve de recrutement.
28. **Vacance d'emploi et nomination d'une employée d'administration**
Certains postes du cadre organique du personnel statutaire non-enseignant de la Ville de Fosses-la-Ville sont devenus vacants. Le Collège propose au Conseil de pourvoir à celui d'employée d'administration, par la nomination interne d'un agent communal versé dans une réserve de recrutement.
29. **Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.
30. **Demande d'autorisation pour activité complémentaire de la Directrice Générale.**
Suite à la demande de la Directrice générale, il est sollicité l'accord du Conseil pour la prestation d'une activité complémentaire de chargée de cours.

Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier. Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.